

SEANCE DU 27 FEVRIER 2019

L'an deux mil dix neuf le VINGT SEPT FEVRIER à 20 heures , les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHALOIS, Maire.

Etaient présents

CHALOIS Jean-Louis, Maire,
OUICE Christelle, FRERE Henri, LEBRETON Pierrette, DUPAS André,
BOUGAULT Patricia, Adjoint au Maire.
GUILLEMOT Marie-Paule Conseillère Municipale Déléguée.
BERHAULT Marylène, BRIAND Dominique, CHOLET Hubert, CHOUX Maryline,
DESRIAC Jean-Paul, GUERIN Hubert, GUILLOU Marie, LE MOAL Marina,
MAILLARD David, NOGUES Jean-Yves, RENAUD Nicole.

Pouvoirs : Gérard MURGALE a donné pouvoir à André DUPAS.

Secrétaire de séance : Marie GUILLOU

Approbation du Procès-Verbal du 15 janvier 2019

Délibération 2019/02/01 – PERSONNEL COMMUNAL – Service Technique – Création d'un poste AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL à compter du 1^{er} mars 2019 – Suppression du poste AGENT DE MAITRISE.

Vu le départ par mutation d'un agent des services techniques actuellement AGENT DE MAITRISE,
Vu le souhait de la commune de Caulnes de recruter un nouveau responsable des services techniques,
Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- **DECIDE LA CREATION d'un poste AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL à compter du 1^{er} MARS 2019,**
- DECIDE LA SUPPRESSION du poste AGENT DE MAITRISE devenu vacant.
- Met à jour le tableau des effectifs de la commune de Caulnes (tableau joint à la délibération)

Délibération 2019/02/02 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT – réalisation d'un prêt relais de 220 000 euros sur 2 ans – Crédit Agricole des Côtes d'Armor – Euribor 3 mois + marge 0.80 % (novembre 2018 : 0.492 %).

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Après avoir pris connaissance des conditions proposées

Vu le résultat de clôture 2018 estimé à 220 000 euros

Et après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de contracter un PRET COURT TERME LOTISSEMENT auprès de la Banque CREDIT AGRICOLE pour un montant de 220 000 euros et pour une durée 24 MOIS
- d'accepter le règlement trimestriel des intérêts sur la base du :

index EURIBOR 3 MOIS MOYENNE + marge 0.80 %

Frais de mise à disposition : 0.20 % du montant emprunté

- d'inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement des remboursements
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation de ce prêt.

Délibération 2019/02/03 – RESIDENCE LES MOISSONS – loyers au 1^{er} janvier 2019 –

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'indice de référence des loyers du 2^{ème} trimestre 2018 (1.25 %)
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

DECIDE :

De fixer comme suit les loyers de la Résidence des Moissons applicables à compter du 1^{er} janvier 2019

Logements	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2019
T1 bis	199.32	201.82
T3	294.26	297.94
T4	351.38	355.78

Délibération 2019/02/04 - Voirie divers 2019 – Création de 2 parkings – La Gare – Eco quartier près de la Gare – aménagement du cimetière et entrée de l'Eglise : Entreprise LESSARD TP pour un montant de 187 500 euros HT — Parvis de l'Eglise : dépôt d'une déclaration préalable.

Vu la consultation engagée auprès des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée,
Entendu l'avis de la commission des achats relatif au rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet QUARTA,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- attribue le marché à :

Entreprise LESSARD TP Rue de la Violette 22100 QUEVERT	187 500.00 euros
-----------------------------------------------------------------------	-------------------------

- dépose une déclaration préalable pour les travaux du parvis de l'Eglise,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération 2019/02/05 - Voirie rue de Broons, rue d'Yvignac la Tour et la Cornière – choix d'une entreprise après consultation : Entreprise EUROVIA – 757 910.60 euros HT –

Vu la consultation engagée auprès des entreprises dans le cadre d'une procédure adaptée,
Entendu l'avis de la commission des achats relatif au rapport d'analyse des offres établi par le Cabinet QUARTA,
Le Conseil Municipal
Sur la proposition de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

- attribue le marché à :

Entreprise EUROVIA Agence de Saint Brieu La Côte Boto – BP 39 22440 PLOUFRAGAN	757 910.60 euros
---------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------

- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

**Délibération 2019/02/06 – VOIRIE ET RESEAUX – Effacement réseaux rue d'Yvignac la Tour
BT/EP/TEL – Etude de détail –**

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Engagé par délibération du Conseil Municipal du 27 février 2018

- APPROUVE le projet **d'EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION RUE DE YVIGNAC LA TOUR** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **110 000 euros**. (Coût pour la commune estimé à 33 000 euros)

Notre commune ayant transféré la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30 % conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.

- APPROUVE le projet **AMENAGEMENT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE YVIGNAC LA TOUR** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **90 000 euros HT**. (coût total des travaux majoré de 5 % de frais de maîtrise d'œuvre). (Coût pour la commune estimé à 54 000 euros).

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la TVA et percevra de notre commune une **subvention d'équipement : au taux de 60 %** conformément au règlement financier, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5 %.

- Le projet d'enfouissement coordonné des **infrastructures de communications électroniques rue de Yvignac la Tour** présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de **23 000 euros TTC**.

Notre commune ayant transféré la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructure de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement **au taux de 100 %** conformément au règlement financier du SDE 22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités et au prorata du paiement à celle-ci.

**Délibération 2019/02/07 – SALLE DES FETES – SANITAIRES EGLISE – avenant CONTROLE TECHNIQUE
– missions complémentaires – total : 3 964.00 euros HT –**

Vu la délibération 2017/02/09 acceptant les missions de base du contrôle technique HAND, L, SEI

Mission TECHNIQUE	CONTROLE	Bureau veritas 15 rue des Clôtures ZAC de la Beauchée 22000 SAINT BRIEUC	3 114.00 euros HT
----------------------	----------	-----------------------------------------------------------------------------------	--------------------------

Entendu le rapport de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré,

- Accepte l'avenant suivant pour des missions complémentaires :

LE relative à la solidité des existants (dû au renforcement charpente)	450.00
ATT – HAND de l'Eglise relative à la vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap	150.00
VER – HAND salle des fêtes relative à la vérification de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap	250.00

Soit un total HT de : 3 964.00 EUROS.

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération 2019/02/08 – SALLE DES FETES – SANITAIRES EGLISE – avenants -

Vu les marchés attribués pour les travaux de rénovation de la salle des fêtes – sanitaires Eglise,

Vu les avenants approuvés lors de la séance du conseil municipal du 15 décembre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur Henri FRERE, Adjoint aux Travaux bâtiments

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Approuve les avenants suivants :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT INITIAL	AVENANTS CM 15.12.2018	AVENANTS CM 27.02.2019	TOTAL
0 – DESAMIANTAGE	EIMH/LAVIGNE DEMOLITION	54 116.00			54 116.00
1 – VRD/GROS ŒUVRE	COREVA	64 892.63			64 892.63
2 – CHARPENTE COUVERTURE	CHOUX TOITURE	54 858.65	13 559.33		68 417.98
3 – MENUISERIES EXTERIEURES	RENAULT	72 664.32	3 460.02		76 124.34
4 – MENUISERIES INT. PARQUET	BIDAULT	44 267.30			44 267.30
5 – CLOISONNEMENT ISOLATION DOUBLAGES	BETHUEL	18 295.47	2 685.00	6 912.74	27 893.21
6 – REVETEMENTS SCELLES COLLES	BREIZH SARAZIN CARRELAGE	12 980.40	Liquidation judiciaire		
6 – REVETEMENTS SCELLES COLLES	MASSARD	- 12 980.40 + 15 740.77	Nouveau marché		+ 15 740.77
7 – PLAFONDS SUSPENDUS	MANIVEL	37 953.80	8 091.60		46 045.40
8 – PEINTURE	PIEDVACHE	27 714.53			27 714.53
9 - ELECTRICITE CHAUFF ELECT	LE BOHEC ARMOR	63 869.92		9 951.49	73 821.41
10 – VENTILATION PLOMBERIE	EREO	69 102.30			69 102.30
11 – ELEVATEUR	ALMA	20 100.00		- 1 200.00	18 900.00
	TOTAL HT	543 575.69	27 795.95	15 664.23	587 035.87

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Délibération 2019/02/09 – GROUPE SCOLAIRE – sécurisation des entrées du groupe scolaire – Entreprise BUREL – 2 852.00 euros HT.

Vu le devis présenté,

Vu la demande de sécurisation des entrées des bâtiments scolaires émise lors du Conseil d'Ecole,

Le Conseil Municipal,
Sur la proposition de Monsieur le Maire

- Donne un avis favorable au devis présenté par l'Entreprise BUREL de CAULNES pour un montant HT de 2 852.00 euros
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au Budget Primitif 2019.

Délibération 2019/02/10 – BAUX COMMUNAUX – location terres agricoles – Convention de gestion SAFER/COMMUNE DE CAULNES – contenance totale : 31ha 25a 13ca non renouvellement de la convention – fin au 30 novembre 2018.

Vu la convention de gestion des terres agricoles appartenant à la commune, signée avec la SAFER
Vu la date de fin de convention au 30 novembre 2018,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Après avis de la commission des affaires foncières en date du 27 février 2019,

- DECIDE de ne pas renouveler la convention de gestion des terres agricoles conclue avec la SAFER du 1.12.2012 au 30.11.2018 pour un montant annuel de 4 040 euros.

Délibération 2019/02/11 – URBANISME – permis de démolir le poulailler situé à VILLE GATE.

Vu le poulailler appartenant à la commune situé sur le site de VILLE GATE cadastré C 1542.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire concernant une demande d'achat de ce poulailler pour sa déconstruction et reconstruction sur un autre site hors de la commune de Caulnes,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande de PERMIS DE DEMOLIR.

Délibération 2019/02/12 – SERVICE TECHNIQUE – achat de matériels – désherbeur thermique et débroussailleuse.

Vu les devis présentés,

Le Conseil Municipal

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Et après en avoir délibéré

- Donne un avis favorable aux devis suivants :

Désherbeur thermique	BERNARD MOTOCULTURE	2 333.33 HT
Débroussailleuse	MPS DINAN QUEVERT	331.67 HT

- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2019.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- INTERNET ET VOUS – besoin d'aide ? – **questionnaire à distribuer** (Département – Dinan Agglomération – communes de Caulnes et Matignon). A l'initiative de DINAN AGGLOMERATION.

- TRAVAUX – **Parterres de la commune** – l'entreprise AMELINE ARBORA interviendra à partir du 1^{er} mars pour remettre en état tous les parterres de la commune.

Rue de Broons – reprise des branchements eau potable.

- PROJETS A L'ETUDE : **achat de mobilier urbain** : tables en béton, bancs, poubelles...

Renouvellement des panneaux de signalisation en campagne.

- Union des Commerçants –